



## EXTRAIT N°28/2024 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 25 MARS 2024

Date de la convocation :  
Le 19 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

#### En début de séance :

Présents 20  
Procurations 7  
Absents 6  
Excusés 0

#### En cours de Séance :

Présents 19  
Procurations 7  
Absents 6  
Excusés 1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. ADELE Claude

#### PRESENTS :

Adjoints : M. MONPLAISIR Yan, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. CIDOLIT Bertrand, M. ADELAIDE Michel, M. DELPHIN Laurent, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane (procuration à M. MONPLAISIR Yan), M. ARETO Joseph, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE Sandrine), Mme CARIN Jocelyne (procuration à M. ADELE Claude), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme MARLIACY Danielle), M. ROSELET Jean-Christophe, procuration à Mme LEGIEL Eliane) Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. SAINT-HONORE Laurent).

ABSENTS NON EXCUSES : M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), M. José SOUNDOUROM (DUPRU) ;

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.



**BUDGET PRINCIPAL  
AFFECTATION DES RESULTATS  
DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu les résultats budgétaires de l'exercice 2023 figurant dans le compte de gestion du perceuteur
- Considérant que l'excédent constaté s'établit ainsi qu'il suit :



<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>3 438 661,82</b>
	<b>RESULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>565 979,53</b>
	<b>RESULTAT CUMULE (1)</b>	<b>4 004 641,35</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>-2 143 452,45</b>
	<b>SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>3 661 193,30</b>
	<b>EXCEDENT (+) ou DEFICIT (-) DE FINANCEMENT CUMULE</b>	<b>1 517 740,85</b>
	<b>DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES*</b>	<b>2 351 090,39</b>
	<b>RECETTES RESTANT A REALISER*</b>	<b>3 930 630,50</b>
	<b>EXCEDENT (+) ou DEFICIT (-) DE FINANCEMENT CUMULE (en tenant compte des *) (2)</b>	<b>3 097 280,96</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (SANS REPORTS)</b>		<b>5 522 382,20</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (1+2)</b>		<b>7 101 922,31</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

**DECIDENT**, à l'unanimité

**D'AFFECTER** à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 3 254 000€ (recette d'investissement),

**DE REPORTER** aux articles :

- 002 « résultat de fonctionnement reporté » de la section fonctionnement la somme de 750 641,35 € (recette de fonctionnement)
- 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 1 517 740,85 € (recette d'investissement)

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 25 mars 2024

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le  
Publié le

